



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92. La présente brochure constitue l'offre préalable prévue aux articles 96 et 97.

Les présentes conditions sont spécifiques à ce voyage et viennent en complément des conditions générales de vente que vous pouvez retrouver sur notre site en suivant le lien suivant : https://www.planet-tours.fr/index.php/conditions-generales/

Les prix des voyages ont été calculés en regard des tarifs à la date d'élaboration de la brochure. Ils sont fermes et définitifs à l'exclusion des taxes d'aéroport sera connu qu'au moment du règlement des billets d'avion.

Conditions de paiement

50% à la réservation et le règlement du solde 75 jour avant le départ.

Le fait de ne pas payer les acomptes et le solde dans les délais, sans accord préalable écrit de la part de l'organisateur du voyage, sera considéré comme une rupture du contrat et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Important : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes manifestent le même désir. Dans le cas contraire, le voyageur concerné devra régler le voyage sur la base de la chambre individuelle.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une annulation et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Frais d'annulation

D'une façon générale, il sera retenu 250 € de frais de dossier par personne pour toute annulation après signature du bulletin d'inscription.

Dans tous les autres cas, les frais d'annulation seront les suivants :

- De 90 jours à 75 jours avant le départ : 600 € par personne.
- Et moins de 75 jours avant le départ : le montant total du voyage.

De plus et dans tous les cas, le montant du dossard est non remboursable, dès l'inscription.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une annulation et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Annulation de la part de l'organisateur

L'Agence Planet-Tours se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raison technique ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au MINIMUM 30 jours avant le départ. Cependant le montant du dossard, pour la participation au marathon, reste acquis au client.

Assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course, pandémie

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance **course (contrat ASSUREVER).** Nous vous proposons ces assurances pour vous permettre de voyager l'esprit libre. Elle doit être souscrite dès l'inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités dans le barème de l'organisateur. Au-delà, le barème des frais d'annulation ayant débuté, il est impossible de la souscrire. Le montant du dossard est non remboursable et reste dû au voyageur.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Formalités de police

Pour les ressortissants de la communauté européenne, un passeport en cours de validité est obligatoire. Les ressortissants étrangers séjournant en France peuvent avoir, en plus de leur passeport, besoin d'un visa ; ils devront le faire établir par le Consulat le plus proche de leur domicile sur présentation de l'attestation de voyage que nous leur fournirons après leur inscription et le règlement du premier acompte. Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus de la part du Consulat intéressé.

Planet Tours ne pourrait être tenue responsable en cas de refus de visa de la part du consulat intéressé

Responsabilité

L'Agence Planet-Tours ne saurait être tenue pour responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève avant et pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou la suppression de parcours inspirée par l'intérêt à la sécurité des voyageurs.

Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable, quel qu'en soit la raison, pour les billets de préacheminement d'avion, de train ou de tout autre moyen de locomotion réservés et achetés directement par les clients





SYNTHESE DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNU	LATION DE VOYAGE
	18 000 € / personne et 40 000 € / évènement
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Aucune franchise
Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	• Franchise de 50 € / personne
	VOL MANGUE
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
R	RETARD AERIEN
Retard > 4 heures	10 % du montant du voyage (250 € maximum)
	ET EFFETS PERSONNELS
 Vol, destruction totale ou partielle, perte ⇒ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises 	 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement 50 € / valise
Frais de reconstitution des documents d'identité	• 150 € / personne
Retard de livraison des bagages > 12 heures	Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
Marine and American Company of the C	TERRUPTION DE SEJOUR
Suite à un retour anticipé	Prorata temporis
Suite à un reputrantique Suite à un rapatriement médical	Valeur du voyage initial
AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	LE ACCIDENT DE VOYAGE
19W-SS-W-	
Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
	CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER
Dommages corporels, matériels et immatériels — Franchise	1 000 000 € maximum / évênement 75 € / sinistre
REI	TOUR IMPOSSIBLE
Frais de prolongation de séjour	 10 %-du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum.
► Franchise d'1 nuit	5 nuits)
ASSIST	ANCE RAPATRIEMENT
Transport / Rapatriement	• Frais réels
Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants	Billet retour + taxi
Présence hospitalisation	 Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)
Prolongation de sejour	• 80 € / jour (maximum 10 jours)
Frais médicaux à l'étranger	* 150 000 € / personne
 Urgences dentaires ➡ Franchise frais médicaux et urgences dentaires 	180 € / personne 30 € / personne / évènement
Rapatriement du corps	• Frais réels
Frais funéraires	*2 500 € / personne
RE	ETOUR ANTICIPE
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la	* Billet retour + taxi
garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	which response to the
En cas d'attentat survenant à destination	* Billet retour + taxi
En cas de sinistre au domicile	* Billet retour + taxi
ASS	HISTANCE VOYAGE
Avance de la caution pénale	• 15 000 € / personne
Prise en charge des honoraires d'avocat	• 3 000 € / personne
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	• 7 500 € / personne
Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers	• 1 500 € / personne
Envoi de médicaments	Frais d'envol
	N SANITAIRE – EN OPTION
Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie	* 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement
Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19. Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de	Franchise: aucune, 10% ou 20% selon option choisie
temperature	
Téléconsultation avant départ	*1 appel
Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie	 Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
	1 DUU € maximum par personne et ou uuû € maximum par groupe
Retour impossible Frais hôteliers suite à mise en quarantaine Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie	Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne)

Pour connaître toutes les dispositions générales et spéciales détaillées, rendez-vous sur : https://www.planet-tours.fr/assurance/